



Ville d'Ath
Val de Dendre

Département du Développement territorial
Aménagement du Territoire - Urbanisme
Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

T. 068 68 10 80
F. 068 68 10 89
urba@ath.be - www.ath.be

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur demeurant Chaussée de Bruxelles 28 à 7800 ATH.

Le terrain concerné est situé Chaussée de Bruxelles, 28 à 7800 Ath et cadastré 1e division, section B n°811L71, 811M71.

Le projet consiste à transformer un atelier de boulangerie en rez-de-chaussée et aménager un séjour et une terrasse arrière à l'étage .

et présente les caractéristiques suivantes : R.IV.40-2 §1er 2° Construction ou reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale, Service Urbanisme, 1^{er} étage du centre administratif sis Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath.

- du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 (**uniquement de 8h à 12h du 1^{er} juillet au 19 aout 2022**),
- le mardi jusque 20h (le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service urbanisme, téléphone : 068/68 10 80, mail : urba@ath.be).

Des explications peuvent également être obtenues par téléphone ou par courriel à l'adresse urba@ath.be.

Une partie du dossier est disponible sur le site internet www.ath.be

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Bataille, Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme au 068/68 10 80, dont le bureau se trouve au Centre Administratif, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath (1^{er} étage).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 22/07/2022 au 31/08/2022 (les délais sont suspendus du 15/07 au 15/08) au Collège communal :

–par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Ath, Service urbanisme, Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath ;

–par courrier électronique à l'adresse suivante : urba@ath.be

Ath, le 15/07/2022

Le Directeur Général f.f.

David BATAILLE

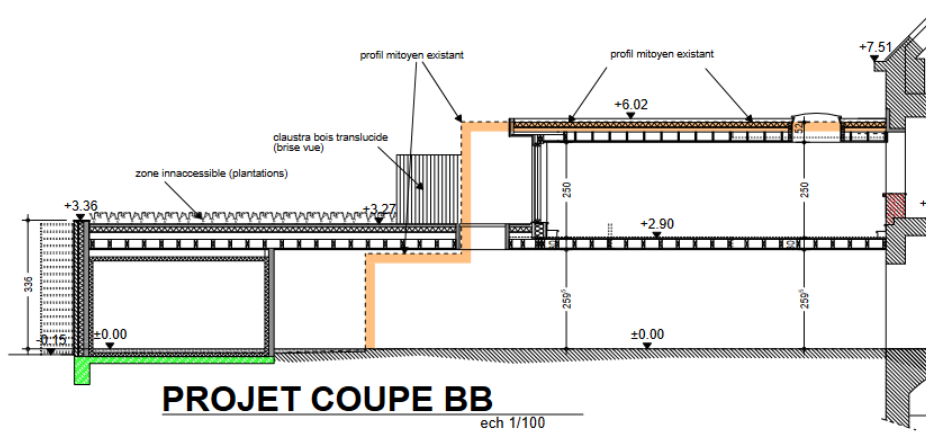
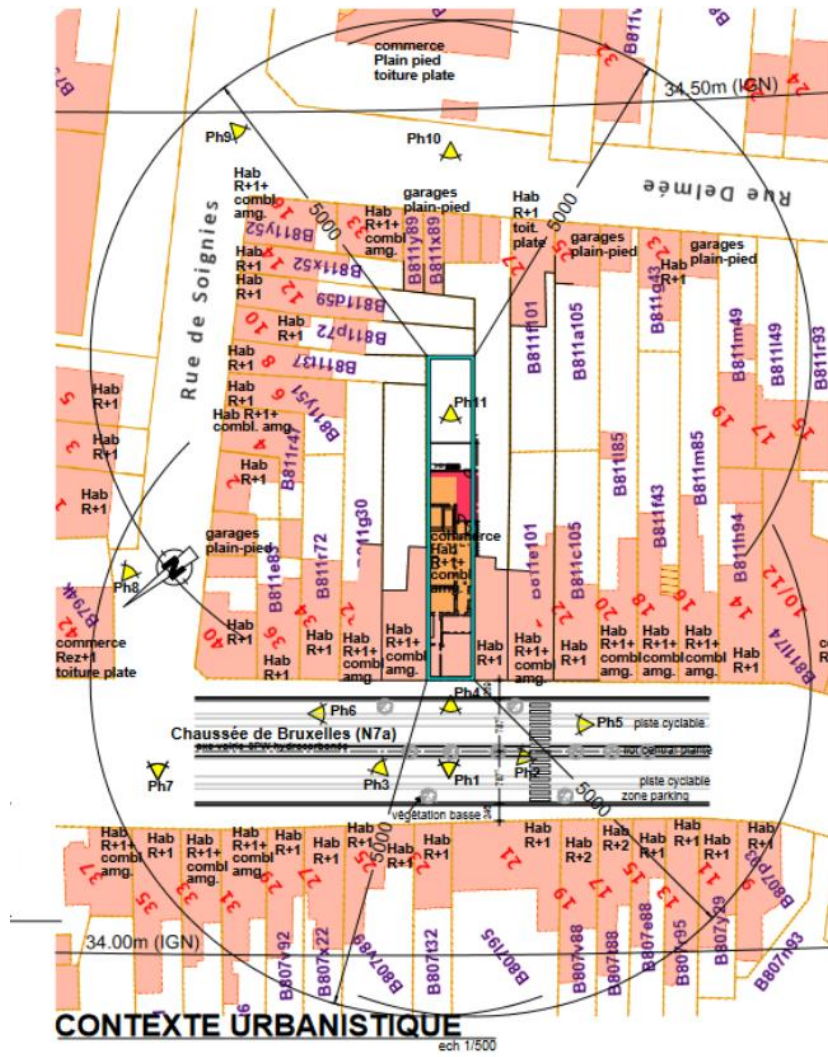
Le Bourgmestre

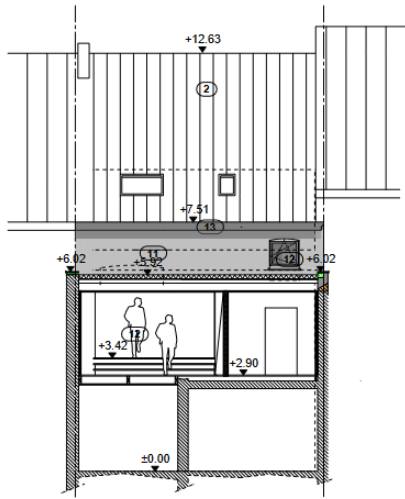
Bruno LEFEBVRE



Wallonie

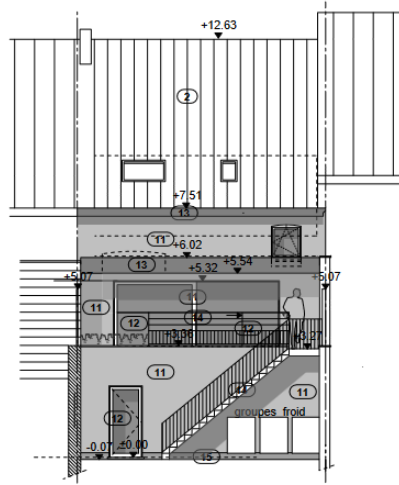






PROJET COUPE BB

ech 1/100



PROJET FAC ARRIERE

ech 1/100